



Le P'tiou de Villy

**Bulletin
d'informations
municipales
n°18
Mai 2016**

DOSSIER: AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE NOTRE VILLAGE



Depuis le début de l'année, vous avez pu remarquer des améliorations dans le cadre de vie de notre village... En effet, le conseil municipal et le Maire, soucieux du bien-être des favis, sont à l'initiative de plusieurs projets de

réhabilitation de bâtiments (mairie et appartements communaux), de création de l'accueil de loisirs, de travaux au Chef-lieu, d'enterrement des lignes haute-tension... ainsi que des projets à venir.

Bref tour d'horizon de ces travaux qui transforment notre village.

pages 4 et 5

EDITO

Chères faves, chers favis,



L'année 2015 a vu s'étoffer notre patrimoine communal et l'ouverture d'accueils périscolaires. Je m'en réjouis parce que c'est une contribution au renforcement du lien social et du « vivant » de notre village qui sont le socle de notre territoire.

Pour 2016, l'équipe municipale va plancher sur de nouveaux services autour du logement, de l'enfance et de la culture afin de répondre aux besoins de la population.

Cette année sera aussi marquée par l'aménagement de notre territoire : des projets de voirie, de mise en souterrain des réseaux secs et de mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme (ancien POS) que les services de l'Etat nous obligent à réaliser d'ici 2017.

Ce sera alors l'occasion de se concerter sur l'avenir de notre commune et j'invite tous les favis à prendre part à la concertation.

La réforme territoriale monopolise le temps de nos élus depuis bientôt 2 ans. Aujourd'hui, elle se traduit par un surcroît de charges à assumer pour nos communes ainsi qu'une baisse de dotations de l'Etat.

Afin de conserver le même service à la population et d'éviter une hausse trop importante des impôts locaux à laquelle l'Etat nous pousse aujourd'hui, nous allons devoir changer notre approche de la gestion patrimoniale et admettre d'importantes mutations qui iront peut être à l'encontre d'habitudes prises au fil des années.

Mais soyez assurés que cela n'entrave en rien le dynamisme et l'énergie que notre équipe municipale dans sa volonté d'améliorer le cadre de vie, de valoriser notre bâti et de trouver des solutions pour les générations futures.

Enfin, je remercie une nouvelle fois toutes les personnes qui s'investissent lors des événements conviviaux et qui contribuent ainsi à notre vitalité communale.

Je vous souhaite un bel été et une bonne lecture de ce numéro 18 du P'tiou.

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET

SOMMAIRE

2 CADRE DE VIE
Projet de territoire du Plateau des Bornes

ETAT CIVIL
Naissances, mariages et décès

3 URBANISME
Permis de construire et déclarations préalables
INTERCO
Bientôt un PLU pour la commune

4 DOSSIER
Amélioration du cadre de vie de notre village

6 VIE SOCIALE ET SCOLAIRE
•Paroles d'enfants: un mercredi sans travail!
•Plus besoin de monter les escaliers à l'école!

7 VIE ASSOCIATIVE
•L'Assiette gourmande: cantine de Villy
•L'association Graines de favis

9 LES INCONTOURNABLES
Les derniers événements de la commune

10 PATRIMOINE
L'église de Villy et sa paroisse par l'équipe liturgique

11 VIE QUOTIDIENNE, SAVOIR-VIVRE
• Pour une bonne entente entre voisins
•Une seconde vie pour vos textiles
•Déchetterie de Cru-seilles

12 AGENDA

PROJET DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES



En quête de corridors!

Afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel du plateau des Bornes, un projet de territoire porté par les élus du plateau est en cours de réalisation. Ce projet se décline en trois axes : les espaces naturels remarquables, les paysages et la nature ordinaire, la valorisation du patrimoine.

Le diagnostic du territoire, initié en 2013 et poursuivi en 2015/2016, prévoit l'étude du déplacement de la faune sauvage (mammifères, reptiles et amphibiens, principalement) sur l'ensemble des communes sui-

vantes : Groisy, Arbusigny, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret.

Nous invitons donc toutes les personnes disposant d'observations sur des animaux sauvages écrasés, traversant des routes, ou plus globalement se déplaçant, à nous transmettre leurs données.

Une fiche de relevé participatif est à votre disposition directement en mairie ou en téléchargement sur le site internet communal.

Vos informations nous permettront d'améliorer la connaissance des réseaux écologiques de votre commune et ainsi de

mieux préserver la biodiversité locale de votre territoire.

Pour tout renseignement complémentaire : Christophe Gilles / FRAPNA 74 / 09 72 52 92 23 / christophe.gilles@frapna.org



NAISSANCES



NDZANA Zita, Suzanne	15 février 2015
BAUMGARDT Ernest, Jolan Antonino	09 mars 2015
BAILLEUL Léana, Jysette	22 avril 2015
MAAROUF Wahil, Mohamed, Hassan	06 juin 2015
ANTOINE Elena, Célia, Charlène	08 juillet 2015
BOUCHET Romane	16 août 2015
AILLOUD Loan, Jérémy, Manuel	28 août 2015
BANACHE Coleen, Nolwenn, Axelle	29 août 2015
LAUR Gaspard	26 septembre 2015
BALAND Apolline, Zélie, Naïs	30 novembre 2015

MARIAGES



MAZOUNI Sophiane et LEJEUNE Lidia	27 juin 2015
MOUTHON Mathieu et BOUCHET Chloé	25 juillet 2015

DECES



HAMON Gwénola, épouse THIBERT	12 février 2015
SALLAZ Marthe, Jeanne, veuve BERTHET	4 avril 2015
FALCONNET Bernard, Germain	2 mai 2015

PERMIS DE CONSTRUIRE 2015

RIPOLL Jacques	Modification pente du toit et ajout d'un velux
VAN INTHOUDT Marc	Abri voitures

DECLARATIONS PREALABLES 2015

FAVRE Madeleine	Fermeture partielle d'un appentis existant
AILLOUD Thomas	Modification de façade et agrandissement
BOCQUET Sylvain	Pose de panneaux photogénérateurs
SALLAZ Ernest	Réfection toiture
SUBLET Régine	Division parcellaire
CHECHIN Thierry	Véranda
CHAMPEL Luc	Cuisine ouverte
ANDRES Alexandre	Ravalement des façades
TOCHON LARUAZ Mireille	Enlèvement des ardoises et bâchage avant travaux de rénovation
BAUMGARDT Daniel	Abri bois
VAN INTHOUDT Marc	Abri à poules
VAN INTHOUDT Marc	Abri outils
PILLET Sébastien	Création d'un velux
CHRISTIN BENOIT Julien	Abri bois
DURDILLY Jean-Benoît	Abri bois
BOUCHET Loïc	Pose de panneaux photovoltaïques
LAFFIN Mugnette	Agrandissement - Ouverture en façade

BIENTÔT UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR LA COMMUNE

Chaque commune a pour obligation de transformer son Plan d'Occupation des Sols (POS) en PLU, avant mars 2017.

Un appel d'offres commun entre les 11 communes de notre communauté de communes (Cruseilles et Allonzier la Caille ne sont pas concernés car ils constituent les bourgs-centre), a permis de sélectionner à moindre coût l'Agence des Territoires SARL.

Cette dernière va apporter un support technique aux élus en les aidant à mettre en œuvre notre PLU.

Des réunions d'informations avec la population seront organisées jusqu'en mars 2017. Les

élus de Villy-le-Bouveret souhaitent également mettre en œuvre une démarche participative en recueillant l'avis des ha-

bitants lors d'ateliers d'échanges, autour de thématiques diverses. Affaire à suivre jusqu'en 2017.



AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE NOTRE VILLAGE

Le Conseil Municipal et le Maire ont été élus pour nous représenter, défendre nos valeurs de ruralité dans les instances extérieures, développer des partenariats avec les autres communes, mutualiser les services avec la communauté de communes mais aussi et surtout pour améliorer le cadre de vie de notre village.

L'objectif est de permettre à chaque habitante et habitant de bien vivre au sein de notre commune. Des projets structurants liés à la transformation de Villy-le-Bouveret sont ainsi nombreux.

Bref tour d'horizon de ces travaux qui transforment notre village.

► Réhabilitation de votre mairie

Les travaux ont débuté en octobre 2015. Ils ont été terminés en avril dernier. Le projet consistait à rénover le bâtiment énergétiquement tout en améliorant le confort de l'usager et les conditions de travail des employés communaux.

L'objectif est atteint !

Afin d'abaisser la consommation de la mairie, le bâtiment a été doublé en laine de verre. Une chaudière basse consommation a été installée et les nouveaux éclairages sont assurés par des LED.

Un local « Archives » a été créé au niveau des combles.

Le secrétariat a quant à lui été entièrement réaménagé grâce à une nouvelle banque d'accueil, adaptée aux personnes en situation de handicap. L'accès a également été prévu pour les personnes à mobilité réduite.



Pause de faux plafonds



Création d'une grande baie vitrée



Mairie



Banque d'accueil de la mairie

► Travaux au Chef-lieu

La place du village et la voie pour y accéder ont été réaménagées sur la demande de la commune. La communauté de communes a profité de la réfection du revêtement bitumineux entre la route du Chef-lieu et le centre-village pour installer les réseaux d'eau potable et d'eaux usées en prévision de la tranche de l'assainissement nord du chef-lieu.

Cette « montée » jusqu'à la

place verra le marquage d'une voie de mobilité douce sur le côté droit de la chaussée, afin de permettre aux cyclistes, promeneurs, enfants et poussettes, d'évoluer en toute sécurité.

La place a été goudronnée et les futurs emplacements pour véhicules seront marqués avant l'été.

Enfin, un regard avec compteur d'eau a été installé à côté du coffret électrique afin de faciliter l'organisation de nos animations communales.



Accès au Chef-lieu

► Réfection des appartements communaux et création des locaux de l'accueil de loisirs

La commune possède actuellement quatre appartements :

- deux situés à l'étage de l'ancienne école,
- un, adossé à la mairie, et le dernier situé au-dessus de la salle communale.

Les élus souhaitent ainsi continuer à donner accès au logement à nos jeunes du village, pour un loyer modéré en l'enrichissant d'un cinquième appartement.

En effet, la salle informatique au-dessus des anciennes classes a été transformée en un logement d'une cinquantaine de mètres carrés. Sur ce même étage, la salle de bain de l'appartement situé en milieu de bâtiment a été refaite tout comme celle de l'appartement situé au-dessus du cercle.

En rez-de-chaussée, des travaux ont été menés dans l'Accueil de loisirs, pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et des parents. La réfection des peintures a été entreprise ainsi que la construction d'étagères pour permettre aux enfants de ranger leurs affaires. Un chauffe-eau et un évier ont également été installés pour que les enfants puissent participer à des ateliers de cuisine.

Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux de Villy-le-Bouveret, Menthonnex-

en-Bornes, Vovray-en-Bornes, le Sappey qui ont travaillé de concert à cette réalisation avec une motivation remarquable.

Dans le même temps, l'appartement situé à l'arrière de la mairie a été rénové pour atteindre une meilleure performance énergétique.

Ces appartements sont désormais comme neufs et accueillent des locataires ravis.



Employés communaux au travail



Nouvelle douche dans l'appartement du Cercle

► Enterrement des lignes haute-tension

Les communes de Villy-le-Bouveret et de Menthonnex-en-Bornes ont mis en place un partenariat avec ERDF. Cette convention permettra l'enterrement de l'ensemble des lignes à haute-tension sur les deux communes, d'ici à 2019. Dans notre village, les travaux d'enterre-

ment de ligne débuteront Chez Bestia.

L'objectif est de préserver notre paysage naturel et rural en éliminant les nuisances visuelles et les rayonnements pour les favis et de diminuer aussi le potentiel de pannes électriques du réseau.



► Fibre optique

L'un des derniers chantiers structurant pour notre commune est celui de la fibre optique.

Qui n'a pas rêvé d'une connexion à très haut débit dans notre village ?

Le « cœur » de la fibre optique

sera implanté à côté de l'ancienne Fruitière d'ici à 2018. De ce lieu, partiront les réseaux en direction de chaque hameau.

Le rêve deviendra bientôt réalité : l'accès à la fibre optique pour tous les habitants sera effectif en 2020.



Voici donc achevé le tour d'horizon de ces travaux portés par la Municipalité, qui sont des projets forts, car ils améliorent durablement le cadre de vie de notre village.

PAROLES D'ENFANTS: UN MERCREDI SANS TRAVAIL!

Mercredi 9 mars, pendant que certains faisaient la fête de la glisse, nous avons fait la grève des maths et de la conjugaison. Nous avons fait des jeux et des parcours en ski de fond sur le stade.

Il y a eu des nombreuses chutes marrantes.

C'était une très belle matinée sous le soleil avec une neige excellente!



PLUS BESOIN DE MONTER LES ESCALIERS A L'ECOLE !

L'année dernière nous étions dans une vieille école.

Pendant ce temps-là, la CCPC a construit un nouveau bâtiment, et la mairie a fait la cantine.

Nous avons déménagé au début de la rentrée scolaire.

Quels sont les impressions des élèves ?

Léontine (CM2) : « Les classes sont plus grandes, on a une bibliothèque sans humidité, et il n'y a plus d'escaliers. »

Lola (CM2) : « On a une bibliothèque plus lumineuse et un préau plus grand. »

Maëlle (CM2) : « Les toilettes, il n'y a plus de toile d'araignées et on peut fermer à clef, il y a un panier de basket. »

Michel (CM2) : « La bibliothèque est mieux, avant on ne retrouvait pas les livres. L'école est plus chaude, avant l'école n'était pas très propre, l'école est plus sécurisée. »

Simon (CM1) : « Il n'y a plus d'escaliers. C'est mieux ! L'école était sombre. Les portemanteaux ont des bancs pour s'asseoir. »

Néo (CM1) : « La nouvelle école est plus grande, toutes les classes sont au même étage, les vestiaires sont plus grands. »

Lilou (CM1) : « C'est mieux avec le banc en bois et le mur en pierre. La bibliothèque est mieux rangée et il n'y a plus d'escaliers ! »

Journalistes : Annaé, Jade et Léon (CM2)

ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez :

► soit vous enregistrer à notre secrétariat qui est à votre disposition pour vous renseigner. Un dossier d'inscription papier étant à remplir en mairie.

Justificatifs à fournir :

- copie de votre carte d'identité,
- deux derniers avis d'imposition.

► soit vous enregistrer en ligne sur le site :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr> en vous munissant de la copie de votre carte d'identité et de votre dernier revenu fiscal de référence.

L'ASSIETTE GOURMANDE CANTINE SCOLAIRE VILLY LE BOUVERET



Le nombre de repas servis a quadruplé depuis le lancement de l'Assiette Gourmande. Il nous semblait important de revenir sur l'évolution de cette association et de préciser le prix réel d'un repas.

Octobre 1998: L'association de loi 1901 est créée à l'initiative de parents pour répondre à un besoin et est soutenue par la mairie.

Janvier 1999 : La cantine ouvre ses portes à une vingtaine d'élèves au Cercle Rural. Les repas étaient préparés par la cantine du collège de Cruseilles. Une seule personne était employée par l'Assiette Gourmande. Le ticket repas d'un enfant coûtait 23 francs (soit environ 3,50 euros).

Septembre 2001 : Une 2^{ème} personne est engagée.

Septembre 2002 : Le ticket repas passe à 3,85 euros. Le nombre d'enfants accueillis a doublé.

Pour le bon déroulement des repas, l'association instaure un deuxième service et emploie une 3^{ème} personne pour renforcer l'encadrement des élèves.

Septembre 2003 : Le ticket repas est vendu 4 euros.

Septembre 2005 : La cantine du collège ne peut plus pourvoir toutes les écoles. Les repas sont désormais livrés directement par l'entreprise « Mille et Un Repas ».

Septembre 2006 : L'encadrement ponctuel et bénévole des parents est abandonné car trop aléatoire. Il est remplacé par des heures de travail des employées. Pour pallier à cette hausse des dépenses, des actions (lotos, ventes d'objets personnalisés par les enfants) sont désormais envisagées régulièrement.

De 2006 à 2015: L'effectif des enfants évolue lentement. Le fonctionnement de la cantine reste identique.

Juin 2015: Une portion de fromage complète le repas des enfants mais génère des frais.

A la rentrée 2015: Une quatrième classe ouvre à Villy-le-Bouveret et vient grossir l'effectif des élèves. Ils sont en moyenne 80 à manger chaque jour contre 55 l'année précédente.

Les enfants et l'équipe encadrante étrennent les nouveaux locaux de la cantine plus spacieux et plus confortables permettant un seul service.

L'équipe des cantinières compte désormais 4 employées (3 par l'association et une par la mairie).

L'Assiette Gourmande s'investit depuis 17 ans pour assurer un accueil de qualité aux enfants.

La mairie lui garantit son soutien

technique et financier depuis le début.

La création de cette association a été impulsée par les parents d'élèves.

Leur implication au sein de cette association, notamment leur participation aux différentes réunions et actions à but lucratives, reste nécessaire pour son bon fonctionnement.

Grâce aux efforts de tous, le prix de vente du ticket repas a augmenté de 1 euro seulement en 13 ans.

Prix de revient d'un repas enfant : 10,42 €



- prix ticket à la charge des parents
- coût à la charge de la mairie + actions assiette gourmande





Depuis la rentrée des classes en septembre 2014, la mairie de Villy-le-Bouveret a mis en place le Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Pour assurer une gestion plus efficace, l'association « Graine de Favis » a vu le jour.

Les TAP se déroulent tous les jours de la semaine de 15h45 à 16h30.

Pour que ce temps d'activité soit bénéfique aux enfants, nous avons recruté du personnel pour prendre en charge les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 dans un premier temps ; l'équipe s'est étoffée au vu du nombre d'élèves plus important généré par l'ouverture d'une classe supplémentaire de CE1.

Elle est composée actuellement de :

► 2 agents communaux et 5 animateurs qui assurent chaque jour les activités suivantes :

- des loisirs créatifs,
- des jeux d'intérieur et des jeux d'extérieur,
- un cours d'espagnol,
- un atelier lecture-théâtre,
- de l'instruction civique,
- l'aide aux devoirs,
- de l'informatique et de la géométrie dans le cadre du projet d'école où intervient M. COBUS, directeur,
- et du secourisme le cadre du

projet d'école,

► 2 professeurs pour assurer les activités d'éveil corporel: le cirque et le qi-gong.

Cette équipe met à la disposition des enfants son savoir-faire et ses connaissances.

Nous rappelons que toutes ces activités sont dispensées à titre gratuit pour les parents.

2015 a vu naître le « centre de loisirs des Bornes ».

Cette structure est l'aboutissement d'un projet de mutualisation avec les 3 autres municipalités des Bornes : Le Sappey, Monthonnex-en-Bornes, et Vovray-en-Bornes.

Les 4 municipalités ont rassemblé leurs moyens en apportant leur aide financière, en unissant le travail de leurs agents communaux.

Le centre de loisirs est localisé dans l'ancienne école de Villy-le-Bouveret .

Il accueille aujourd'hui les enfants de 3 à 11 ans des 4 communes des Bornes et des extérieurs qui souhaitent en bénéficier, dans la limite des places

disponibles.

Pour que celui-ci offre un accueil de qualité nous avons recruté une directrice et 2 animateurs.

Cette équipe est complétée par d'autres lors des vacances scolaires où le nombre d'enfants est plus important.

**Le centre de loisirs est ouvert
durant les périodes suivantes :**

**Tous les mercredis après-midi
de 12h à 18h30.**

**Durant les deux semaines des
petites vacances
de 7h30 à 18h30.**

**Durant le mois de juillet pour
l'été de 7h30 à 18h30.**



Maryse GERMAIN et les enfants de l'accueil de loisirs

LES DERNIERS EVENEMENTS DE LA COMMUNE...



9 janvier 2016: Vœux du maire et remise des Palmes académiques à Yves BRO



16 janvier 2016: Galettes des rois



30 janvier 2016: Soirée coffe



10 mars 2016: Soirée Groupama



2015-2016: Tournoi de belote



30 mars 2016: Carnaval à Villy



10 avril 2016: Ouverture des chemins de Villy avec le Quad des bornes



24 avril 2016: Combat des reines



2 avril 2016: Banquet des barbus

LES INCONTOURNABLES

Nous avons sollicité l'équipe de bénévoles qui s'investissent à Villy le Bouveret pour faire vivre la paroisse. Elles ont pris la plume pour nous rappeler la place de l'église et le rôle de la paroisse au cœur de notre village.



L'EGLISE

Par conviction ou par tradition, l'église du village est le lieu de la célébration de nos joies et de nos peines.

Elle fait partie de notre patrimoine : pensons à l'effort financier, matériel et humain qu'il a fallu développer à l'époque de sa construction, manifestation de la foi qu'animait alors la vie de la population ! Elle est témoin d'une richesse spirituelle et artistique.

Elle est le point de repère dans le village, lieu pratique de rendez-vous puisque son clocher domine le paysage.

Franchir sa porte, c'est trouver un peu de fraîcheur, du silence, mais c'est un silence « habité ». Par toutes les prières qui l'ont remplie au cours des siècles, prières de joie, de douleur, d'espérance... Nous ne pouvons pas entrer dans une église comme dans une salle de spectacle...

C'est Saint Pierre qui a été choisi pour être le protecteur de Villy le Bouveret, le fondateur de l'Eglise Catholique... Ce n'est pas rien ! L'équipe paroissiale prépare chaque année une belle célébration avec le concours du chœur des Bornes pour

la fête, début juillet : La kermesse au profit de la paroisse de Villy le Bouveret est devenue au fil des ans la fête paysanne, c'était d'abord la fête de Saint Pierre ! C'est un détail qui a été oublié...

LA PAROISSE

Qu'appelle-t-on « paroisse » ?

Une paroisse, c'est l'ensemble qui est formé de la communauté des chrétiens. Villy le Bouveret est l'une des communautés de la paroisse Sainte Croix au Pays de Cruseilles qui regroupe 12 villages autour de Cruseilles. Notre curé est le Père Jean-Claude SANCEY, responsable également de la paroisse de la Balme de Sillingy.

Notre paroisse fait partie du Diocèse d'Annecy, soit tout le territoire de la Haute-Savoie plus le Val d'Arly. Notre évêque est Monseigneur Yves BOIVINEAU.

Comment est financée une paroisse ?

Les salaires et les frais de fonctionnement sont financés par le Diocèse grâce aux dons des fidèles, c'est le « denier du culte ».

Comment fonctionne notre paroisse ?

Chaque dimanche la messe est célébrée à 10h30 à Cruseilles.

Nous nous retrouvons pour la messe le samedi à 18h30 dans les différentes communautés locales selon un planning établi à l'avance et affiché au fond de l'église.

Le jour de fête paroissiale (fête de Saint Pierre à Villy le Bouveret) la messe est célébrée le di-

manche à 10h30.

Des laïques préparent et animent les célébrations liturgiques, dont les funérailles, qui permettent de se rassembler et de prier autour du défunt. Rappel : la messe pour la personne défunte et ses proches est assurée par le père SANCEY lors de la messe du dimanche suivant.

Les messes sont animées par la chorale de Cruseilles et par des personnes volontaires dans toutes les communes. Des bénévoles font également vivre une revue « Rayon de Soleil » qui rapporte par des reportages, la vie de nos communautés locales et du diocèse. Cette revue est diffusée par des bénévoles qui viennent l'apporter aux personnes abonnées.

La feuille du dimanche informe des activités de la semaine dans la paroisse et dans le diocèse. Vous trouverez au fond de l'église, toujours ouverte, des documents à votre disposition et des renseignements divers.

Pour tout renseignement concernant les sacrements et les activités de la paroisse, on peut s'adresser au Presbytère de Cruseilles, tél. 04 50 44 10 14.



POUR UNE BONNE ENTENTE ENTRE VOISINS

L'été arrive avec ses belles journées ensoleillées, ses soirées tardives et les jardins à entretenir... Pour conserver une bonne harmonie dans notre village, voici des règles essentielles à appliquer :

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE



L'emploi d'engins motorisés destinés aux travaux de bricolage ou de jardinage est réglementé sur tout le territoire de la Commune de Villy-le-Bouveret.

Les appareils ou outils susceptibles de causer une gêne pour

le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, etc..., peuvent être utilisés :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

En dehors de ces heures, leur emploi est interdit.

POINT DEPOT DECHETS VERTS



Un point de dépôt de déchets verts (situé à côté des containers de tri sélectif) est à la disposition des habitants de la commune : seul le produit des tontes et des pelouses est autorisé (il est interdit de déposer des branchages). Il est demandé d'étendre l'herbe (ne pas laisser de tas).

Enfin, entre 22h et 06h, pensez à faire attention aux nuisances sonores.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour respecter ces règles de bon sens et nous vous souhaitons un bel été !

UNE SECONDE VIE POUR VOS TEXTILES

Vous avez certainement remarqué ces bornes textiles qui sont installées près des points d'apports volontaires à Villy-le-Bouveret et non loin de la garderie à Menthonnex.

Vous pouvez y déposer vos vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures, jeux et peluches.

Ils seront ensuite acheminés sur Ugine au centre de tri Alpes Tec.

Une fois sur place, les vêtements, chaussures et autres textiles sont

triés puis classés en pas moins de 155 catégories. Ce tri est assuré par des salariés en insertion.

60% de la matière est récupérée pour être recyclée et les 40% restants se répartissent entre le chiffonnage (des habits troués que l'on destine à l'industrie) et l'effilochage (le tissu sera détricoté par des machines, pour être utilisé par exemple comme un isolant dans l'industrie automobile).

Alors n'hésitez plus à recycler vos vieux habits : vous réduirez ainsi

vos déchets et leur offrirez une seconde vie.



DECHETTERIE DE CRUSEILLES



Déchets autorisés :

Textile et chaussures
Batterie de voiture
Petits électroménagers : écran (ordinateur et télévision), téléphone portable, radio, friteuse...

Electroménagers : frigo, gazinière, lave-linge, lave-vaisselle

Huiles : végétale et vidange

Déchets ménagers spéciaux : tube néon, ampoule basse consommation, phytosanitaire, radiographie, aérosol, pile...

Encombrants : verre cassé, vitre cassée, canapé, table, chaise, ampoule normale, sac plastique, moquette, vaisselle, isolant

Peinture, plâtre, gravât, végétaux et bois, ferraille, pneu.

Route des Moulins. 74350 Cruseilles. Tel: 04 50 32 16

HORAIRES

Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		
JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 à 18h00
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 à 18h00
Samedi	Non-stop de 8h30 à 18h00	
Du 1 ^{er} avril au 31 octobre		
JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 à 18h30
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 à 18h30
Samedi	Non-stop de 8h30 à 18h30	

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi 13h30 – 17h00
Jeudi 14h00 – 18h30

Téléphone: 04.50.68.08.09
Fax: 04.50.23.08.27

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS À VENIR...

- **14, 15, 16 et 21, 22 mai** : Les Grandes Médiévales d'Andilly
- **Dimanche 29 mai de 8h à 17h à Cruseilles** : Rassemblement départemental de 700 jeunes sapeurs pompiers qui participent à des épreuves sportives et des concours de manœuvres. La journée se terminera par un défilé dans les rues de Cruseilles et une cérémonie officielle.
- **Samedi 11 juin** : 6^{ème} Festival au cœur de l'Afrique à Villy-le-Bouveret
- **Vendredi 17 juin à Cruseilles** : Fête de la musique
- **Samedi 2 et dimanche 3 juillet** : 41^{ème} Fête Paysanne à Villy-le-Bouveret
- **Vendredi 8 juillet** : Don du Sang à Villy-le-Bouveret

DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

Office de Tourisme
Alter'alpa Tourisme,
22 place de la Mairie,
74570 Thorens Glières
Tél. : 04 50 22 40 31

accueil@alteralpatourisme.com
www.alteralpatourisme.com

Pour toutes les activités proposées, l'inscription est obligatoire auprès d'Alter'Alpa Tourisme.



► **Samedi 21 mai de 9h à 12h: Initiation à l'escalade au Plateau des Glières** (dès 8ans) avec Iliana. Rdv à l'Office de Tourisme à Thorens-Glières. 28€/adulte et 15€/enfant - Inscription obligatoire.

► **Lundi 30 mai: Ouverture du Parc des Jardins de la Balme de Sillingy.** Le Parc des Jardins de Haute-

Savoie est un lieu de promenade insolite permettant aux visiteurs de découvrir les richesses de l'avant pays haut-savoyard.

► **Mercredi 1er et 15 juin: Initiation à la Spéléologie** (dès 8 ans) - Rdv à 13h30 à l'Office de Tourisme de Thorens-Glières. Entrez dans la grotte de la Diau et découvrez les entrailles de la terre. Votre guide, Philippe, vous emmènera jusqu'au lac souterrain. Émerveillement et étonnement garantis. 40€/adulte et 28€/enfant- Inscription obligatoire.

► **Dimanche 5 juin : Café-histoire sur le Plateau des Glières** à 15h - moment convivial autour d'une discussion en lien avec les sites de mémoire. Passionné ou simple-

ment curieux, venez participer à ce moment de découverte et de partage.

► **Du 3 au 5 juin: Rendez-vous aux Jardins** - Thème « La promenade au Jardin ». Dans le cadre de la manifestation nationale « Les rendez-vous aux jardins » des animations sont proposées à tous les jardiniers, débutants ou initiés.

► **Samedi 4, 11 et 18 juin: Baptême Adulte de Cani-Kart au Col du Fleuri** - Rdv au Col du Fleuri. Balade sur un engin tout terrain à 4 roues, tracté par 8 à 10 chiens et dirigé par notre Musher. Découvrez les sensations fortes du traîneau à chiens mais sur terre ! 55€/adulte - Inscription obligatoire.

La Maison du Salève
775, Route de Mikerne
74160 Presilly
Tél : 04 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com



Animations proposées par la Maison du Salève sur réservation.

► **Samedi 21 mai 2016:** De 20h à 23h à la Maison du Salève.

Découvrez les portraits du Salève d'aujourd'hui grâce à cette nouvelle exposition itinérante de la Maison. L'exposition présente environ 200 portraits photographiques qui abordent la montagne de ma-

nière sensible.

► **Samedi 18 et dimanche 19 juin :** Les amoureux du Salève vous proposent de partager leur montagne. Balades, visites culturelles, goûter à partager, il y en aura pour tous les goûts.

► **Mercredi 13 juillet:** À 14h30 à la Maison du Salève

Découvrez la vie de la chouette hulotte (reproduction, adaptation à la vie nocturne, alimentation) et créez une chouette en pomme de pin à ramener à la maison.

De 3 à 8 ans. 8€ sur inscription. Un

adulte accompagnant obligatoire gratuit.

► **Mercredi 20 Juillet:** De 17h30 à 20h00. Rendez-vous sur le parking de l'église de Menthonnex-en-Bornes, covoiturage jusqu'au site d'animation.

Partez à la rencontre des richesses naturelles des mares du Plateau des Bornes. Balade à l'étang de mouille marin avec un guide naturaliste pour découvrir libellules, papillons et plantes aquatiques de cet écosystème si particulier.

Dès 8 ans. Gratuit, sur inscription.